



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

economiesuisse  
Monsieur Thomas Pletscher  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zürich

Lausanne, le 7 janvier 2009  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2008\POL0869.doc  
MBI

### ***Consultation concernant la réglementation du prix du livre***

Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel du 12 novembre 2008 relatif à l'objet cité en titre et vous remercions de nous consulter à ce propos.

La réglementation proposée vise à soutenir les petites et moyennes libraires, diversifier l'offre et soutenir le livre en tant que bien culturel, dans sa diversité. Les prix seraient ainsi dorénavant fixés par les éditeurs ou les importateurs et soumis au contrôle du Surveillant des prix. La loi autoriserait toutefois une application de prix inférieure de 5% au prix fixé.

La CVCI est, par principe, opposée à la fixation des prix, cette pratique étant contraire à l'économie de marché. Elle est par ailleurs très sceptique concernant l'efficacité du projet proposé et doute que cette loi permette d'éviter la fermeture de nouvelles librairies.

**En conclusion, la CVCI s'oppose au projet de loi concernant la réglementation du prix du livre.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Mireille Bigler  
Mandataire commerciale